

## Habitation Select

### Conditions Particulières

Date de rédaction 09/06/2026 09:37 Numéro de police 3F22168

### Preneur d'assurance

DECALF ROBERT N° client BTS923  
Rue De La Neuville 69 bte 9 Date de naissance 29/11/1958  
6000 Charleroi

### Intermédiaire

BUREAU CONSEIL ASSURANC SRL N°d'intermédiaire 47496  
Place Du Chapitre 11 Numéro BCE 0476138059  
6530 Thuin Téléphone 071 59 48 02  
thierry.tassin@ajl-bca.be

### Durée

Date de prise d'effet de la police 01/07/2026 00:00  
Date de terme de la police 01/07/2027 00:00  
Période de renouvellement Annuelle  
Échéance principale 01/07

**Votre police est chaque fois reconduite tacitement pour un an après la date de fin, sauf si vous ou nous résilions la police à l'échéance principale. À partir de la première échéance principale à partir du 1er octobre 2024, vous devez respecter un délai de résiliation de 2 mois et nous devons respecter un délai de résiliation d'au moins 3 mois. Cela signifie que vous devez remettre votre lettre recommandée à la poste au plus tard le 30/04, que vous devez faire signifier votre exploit d'huissier au plus tard le même jour ou que vous devez nous faire signer votre lettre de résiliation au plus tard le même jour pour réception.**

**À partir de l'échéance principale de votre police postérieure au 1er octobre 2024, vous pouvez également, en tant que preneur d'assurance-consommateur, résilier votre police à tout moment sans frais ni pénalités, à condition que votre police ait été en vigueur pendant au moins un an à cette échéance principale, ou ensuite, à partir du moment où votre police a effectivement couru pendant au moins 1 an, au moyen de l'un des modes de résiliation mentionnés ci-dessus. Vous devez cependant respecter un délai de résiliation de 2 mois.**

**Vous pouvez également demander à votre intermédiaire en assurances ou à votre nouvel assureur d'exercer le droit de résiliation à votre place.**



## Description du risque

---

### Adresse assurée

Rue De La Neuville 68/9  
6000 Charleroi

### Description du risque

Type de bâtiment                      Appartement  
Usage du bâtiment                      Seulement privé  
Qualité du preneur d'assurance      Locataire d'un appartement  
Résidence principale                    Oui

### Construction

Murs extérieurs et/ou structure  
portante                                      Brique/Pierres  
Toit de chaume                              Non

## Estimation

---

### Bâtiment

Système d'évaluation bâtiment      Plan de pièces Plus 2021  
Nombre total de pièces                    4  
Ensemble composé du salon, de la  
salle à manger, de la cuisine et de la  
salle de bains                                2  
Autres pièces > 4 m<sup>2</sup>                      2

Périodicité du paiement de la prime    Annuelle  
Mode d'encaissement                      Plan de budget

## Garanties

---

Période à partir du 01/07/2026

	Montant assuré
Responsabilité du locataire	165.551,75

Incendie et autres assurances

Dégâts des eaux et dommages causés  
par le mazout

Tempête, grêle, pression de neige et  
de glace

Bris de vitrage



Date de rédaction

09/06/2026 09:37

Numéro de police

3F22168

Responsabilité Civile Immeuble -  
Responsabilité du locataire

Mobilier

15.000,00

Incendie et autres assurances

Dégâts des eaux et dommages causés  
par le mazoutTempête, grêle, pression de neige et  
de glace

Bris de vitrage

Responsabilité Civile Immeuble

Catastrophes naturelles - Baloise

Protection Juridique

**PRIME ANNUELLE**

	<b>Prime brute</b>
Responsabilité du locataire	94,54
Mobilier	27,19
Protection Juridique	26,46
<b>Total</b>	<b>148,19</b>

Tous les montants sont mentionnés en euros. La prime brute inclut les taxes légales et elle est sous réserve de modification tarifaire ou d'indexation.

Les frais d'acquisition et d'administration qui sont déjà compris dans la prime nette, sont estimés à, pour:

Total des assurances: 40,45 EUR + 15,21 EUR

Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer l'estimation des coûts et frais de chaque contrat mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion. Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente en effet la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus (y inclus le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion). Ces estimations sont calculées sur la base des données comptables du dernier exercice comptable de l'entreprise d'assurances telles qu'approuvées par son assemblée générale.

**Indice de base**

Responsabilité du locataire	ABEX	1.071
Mobilier	ABEX	1.071



## Conditions Générales

---

Les assurances susmentionnées sont assurées conformément aux modalités que vous retrouverez dans les Conditions Générales:

- 0096-8075A0000.08-19102025 - Dispositions Administratives
- 0096-2053B0000.14-01062026 - Habitation Select
- 0463-0990B0000.06-19102025 - Protection Juridique

Vous retrouverez les Conditions Générales sur [www.baloise.be/conditionsgenerales](http://www.baloise.be/conditionsgenerales) ou vous pouvez les demander à votre intermédiaire.

L'assurance Habitation Select de BALOISE: le choix le plus sûr pour votre maison. Surfez sur [www.baloise.be/conditionsgenerales](http://www.baloise.be/conditionsgenerales) pour obtenir plus d'infos ou adressez-vous à votre intermédiaire.

## Clauses

---

### A quelles fins utilisez-vous le bâtiment?

- Nous notons que le bâtiment est un(e) appartement.
- Nous tenons compte de cet aspect pour calculer la prime de votre police.
- Allez-vous utiliser le bâtiment pour autre chose? Dans ce cas, vous devez nous le signaler. Nous adaptons alors votre police.

### Montant assuré déterminé au moyen du Plan de Pièces Plus

Vous avez complété le Plan de Pièces Plus. Il en ressort que le bâtiment compte 4 pièces. Le Plan de Pièces Plus indique le montant assuré sur la base du nombre de pièces. Ce montant est le montant assuré de votre bâtiment. Le montant assuré varie en fonction de l'indice ABEX.

#### a) Vous avez correctement rempli le Plan de Pièces Plus

- Vous avez des dommages au bâtiment et le montant assuré du bâtiment est trop faible? Et le montant des dommages est inférieur au montant assuré? Dans ce cas, nous payons le montant complet des dommages.
- Le montant des dommages est supérieur au montant assuré? Dans ce cas, nous payons au maximum la valeur à neuf du bâtiment si vous êtes le propriétaire. Vous êtes locataire ou occupant du bâtiment? Dans ce cas, nous payons au maximum la valeur réelle du bâtiment.

#### b) Vous n'avez pas correctement rempli le Plan de Pièces Plus

Vous avez des dommages au bâtiment et le montant assuré du bâtiment est trop faible?

Le montant assuré du bâtiment est trop faible parce que vous avez compté trop peu une ou plusieurs pièces?

- Et le montant des dommages est inférieur au montant assuré? Dans ce cas, nous payons le montant complet des dommages.
- Et le montant des dommages est supérieur au montant assuré? Dans ce cas nous payons au maximum le montant assuré.

#### c) Vous avez transformé le bâtiment après avoir rempli le Plan de Pièces Plus.

Les données que vous avez remplies ne sont plus correctes.

Vous avez des dommages au bâtiment et le montant assuré du bâtiment est trop faible? Mais le montant assuré est au maximum 20 % inférieur au montant qui aurait dû être assuré.

- Et le montant des dommages est inférieur au montant assuré? Dans ce cas, nous payons le montant total des dommages.
- Et le montant des dommages est supérieur au montant assuré? Dans ce cas, nous payons au maximum 120 % du montant assuré.



## Attention

- Dans certains cas, nous ne payons pas le montant complet des dommages. Vous pouvez lire, dans les Conditions Générales, de quelles situations il s'agit
- Nous déduisons le montant de votre franchise du montant que nous payons. Vous pouvez lire, dans les Conditions Générales, quel est le montant de votre franchise. Vous avez convenu d'un montant différent avec nous? Dans ce cas, vous trouverez le montant de votre franchise dans les Conditions Particulières.

## Déclarations

---

### Preneur d'assurance

- Une assurance similaire a-t-elle été refusée, annulée ou résiliée au cours des 5 dernières années par une compagnie? Non
- Le preneur d'assurance a-t-il subi ou s'est-il vu proposer une franchise, une augmentation de la prime ou une mesure similaire au cours des 5 dernières années? Non
- Y a-t-il eu des sinistres dans les 3 dernières années? Non
- Le risque est-il un bâtiment non-occupé? Non
- S'agit-il d'un bâtiment principal illégal? Non

### Communications obligatoires

Dans le texte suivant, nous entendons par 'vous' le preneur d'assurance.

- Vous déclarez que vous avez mentionné précisément dans ce document toutes les données que vous pouvez considérer comme étant nécessaires ou utiles lors de notre appréciation du risque. Vous vous engagez à nous communiquer immédiatement toute modification de ces données.  
En payant la prime, vous confirmez l'exactitude des informations fournies et vous acceptez également les Conditions Générales et Particulières de même que les Dispositions administratives de votre police.



**Traitement de données personnelles****Pour quelle raison utilisons-nous vos données personnelles?**

En tant qu'assureur, nous traitons vos données personnelles. Les données personnelles sont des données portant sur votre statut personnel, par exemple votre âge, votre adresse, votre date de naissance.

Elles sont nécessaires pour:

- évaluer et analyser le risque;
- traiter vos polices et vos sinistres.

Nous n'utilisons ces données que dans ce but précis ou parce que la loi nous y oblige. Si cela est nécessaire (et uniquement dans ce but), nous pouvons partager ces données avec, entre autres, des réassureurs, des membres du Baloise Group, votre intermédiaire et d'autres parties avec qui nous avons (ou vous avez) un accord (experts, avocats, médecins-conseil).

Afin de détecter la fraude en assurance et pour la combattre ainsi que pour analyser les risques, les assureurs échangent certaines données personnelles.

Nous ne traitons vos données médicales que si vous nous donnez explicitement votre autorisation.

*Nous pouvons aussi utiliser les données personnelles de nos clients à des fins de marketing, par exemple pour faire la promotion de nos propres produits et services. Si vous ne le souhaitez pas, faites-le-nous savoir.*

**Vos droits légaux**

Vous pouvez consulter vos données personnelles et les faire corriger, compléter, modifier ou supprimer lorsqu'il y a une raison à cela. Vous pouvez également recevoir certaines données personnelles sur un format portable.

**Nous protégeons vos données confidentielles**

Nous sécurisons vos données personnelles avec des mesures poussées.

**Plus d'informations**

Ceci n'est qu'un résumé de notre politique en matière de vie privée. Si vous voulez connaître précisément vos droits et pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter notre politique en matière de vie privée complète sur notre site web ([www.baloise.be/vieprivee](http://www.baloise.be/vieprivee)). Vous aurez ainsi toujours accès à la politique la plus actuelle.

Nous pouvons aussi vous remettre une version papier.

**Données de contact**

Pour toutes vos questions sur la vie privée, n'hésitez pas à vous adresser à notre Data Protection Officer (DPO):

BALOISE

Data Protection Officer

Posthofbrug 16

2600 Antwerpen

Courriel: [privacy@baloise.be](mailto:privacy@baloise.be)

Fait en 2 exemplaires à Bruxelles le 09/06/2026

Pour accord

Le preneur d'assurance



DECALF ROBERT

Christophe Hamal  
CEO

